



Notaires de France
— DANS LE MONDE —



↔ EN LIEN DIRECT

GARANTIR L'ACCÈS AU DROIT EN PÉRIODE DE CRISE SANITAIRE

Une conférence franco-russe sur « Le notariat face aux défis de la pandémie et de la numérisation », organisée par le CSN et la Chambre fédérale notariale de Russie, s'est tenue le 15 décembre 2020 par visioconférence.

PAGE 3



📺 À L'AFFICHE

LA SOCIÉTÉ CIVILE, ACTEUR MAJEUR DE LA FRANCOPHONIE 🎬

L'Association du notariat francophone a organisé une conférence en ligne consacrée à « La société civile, vecteur de la francophonie : atouts et limites » le 4 février 2021.

PAGE 4

💬 PAROLES DE...



JEAN-MAURICE DURAND 🎬

Expert auprès de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture.

PAGE 5

📝 LE BILLET



LA FRANCOPHONIE, PLUS QUE JAMAIS UNE VALEUR D'AVENIR

Par Laurent Dejoie, président de l'ANF.

PAGE 2

👁️ VU DE LÀ-BAS

RENCONTRES NOTARIALES AVEC LES FRANÇAIS EXPATRIÉS EN RUSSIE

Le CSN a organisé des « Rencontres notariales avec les expatriés français établis en Russie » en coopération avec les consulats de Moscou et de Saint-Pétersbourg le 11 décembre 2020.

PAGE 5

🌍 TOUR DU MONDE DES NOTARIATS

ENTRETIEN AVEC ADAM TOTH

Président du CNUÉ, président de la Chambre des notaires de Hongrie
Dans l'entretien, Adam Toth commente les conséquences de la crise sanitaire et présente ses priorités à la tête du CNUÉ, notamment en termes de numérisation.

PAGE 4

🔍 FOCUS

SOUTIEN DE LA FONDATION DES NOTAIRES DE FRANCE AU LIBAN

Depuis l'explosion qui a détruit une partie de Beyrouth le 4 août 2020, la France multiplie les marques de soutien au Liban.

PAGE 2

⚙️ L'EXPERTISE

MASTERS DE DROIT NOTARIAL À L'UNIVERSITÉ DE NIAMEY

Depuis 2006, la faculté des Sciences juridiques et politiques de l'université Abdou Moumouny de Niamey au Niger forme des notaires.

PAGE 6

La francophonie, plus que jamais une valeur d'avenir

par Laurent Dejoie, président de l'Association du notariat francophone (ANF)



L'Association du notariat francophone (ANF) a organisé une visioconférence sur la société civile et la francophonie le 4 février 2021, y associant des personnalités de plusieurs continents issues du monde économique, parlementaire, juridique ou impliquées dans la défense des droits des citoyens (Voir « À l'affiche »). La qualité des interventions et des échanges a montré le souhait de la communauté francophone d'agir en synergie pour le rayonnement de la francophonie.

SOCIÉTÉ CIVILE ET DROIT – La société civile francophone regroupe 330 millions d'habitants sur les cinq continents qui parlent le français dans 88 états. Elle représente une force et un atout pour la francophonie institutionnelle. Le droit et les acteurs du droit sont des vecteurs essentiels de la francophonie. Les juristes francophones sont les garants de la diversité juridique dans le monde. Reconnu pour son action en faveur de la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme, le notariat francophone fait partie des 16 réseaux institutionnels de la francophonie qui comptent parmi les partenaires stratégiques de l'OIF. Ainsi, à travers ses actions, le notariat francophone agit notamment pour promouvoir et valoriser le rôle social du notaire

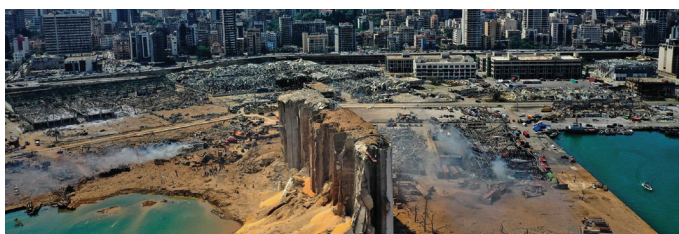
dans deux domaines : le foncier et l'état civil des enfants.

FONCIER... – En matière de gouvernance foncière, notre implication vise à sécuriser et à stabiliser les liens que des millions de femmes et d'hommes entretiennent avec la terre. Ils la cultivent et y vivent. Dans son ouvrage : « La Terre : un droit humain », Abdoulaye Harissou¹ explique la nécessité d'un document sécurisé pour lutter contre l'accaparement des terres et les expulsions sauvages. Le Conseil supérieur du notariat, conscient des enjeux, agit de son côté auprès des organisations internationales (Banque mondiale, FAO, ONU-Habitat...) pour que les plus fragiles soient protégés.

... ET ÉTAT CIVIL – L'autre exemple est celui de l'état civil. Notre association, qui regroupe 28 pays², est attentive au respect des droits des enfants et à l'identité. C'est pourquoi nous œuvrons depuis des années, en complémentarité avec les acteurs francophones, pour que les enfants soient enregistrés à la naissance. Nous nous félicitons d'avoir contribué à ce que l'Assemblée parlementaire de la francophonie et l'Organisation internationale de la francophonie en aient fait une de leurs priorités. Le notariat francophone s'inscrit de manière volontariste dans une dynamique de solidarité entre les acteurs de la société civile francophone.

✚ FOCUS

Soutien de la Fondation des notaires de France au Liban



Depuis l'explosion qui a détruit une partie de Beyrouth le 4 août 2020, la France multiplie les marques de soutien au Liban. La Fondation des notaires a voté à l'unanimité le 3 février 2021 l'octroi de 82 000 € au notariat libanais pour l'aider à la reconstruction des études notariales endommagées ou détruites pendant la catastrophe. Cette aide financière s'inscrit dans le prolongement du renouvellement de l'accord de coopération signé entre les deux notariats le 9 octobre 2020. Une somme de 11 500 € a également été votée pour l'acquisition de documentation juridique par la Faculté de droit et de sciences politiques de l'université Saint-Joseph de Beyrouth.

QU'EST-CE QUE LA FONDATION DES NOTAIRES DE FRANCE ?

Créée en 2002, la Fondation, reconnue d'utilité publique, a pour objectifs de promouvoir, partout dans le monde :

- le droit écrit dans toutes ses dimensions : juridique, culturelle et sociologique ;
- les activités de recherche et de développement susceptibles de contribuer au rayonnement de ce droit ;
- les procédures tendant à la pacification des relations contractuelles, notamment le développement de l'acte public passé sous la foi de l'État.

Elle a aussi pour vocation à apporter son assistance aux notaires en situation de fragilité et à leurs familles, de même qu'aux personnes confrontées à la précarité dans le domaine du logement.

QUI SONT LES MEMBRES DE LA FONDATION ? – Le conseil d'administration est présidé par David Ambrosiano, également président du Conseil supérieur du notariat. Il comprend notamment le ministre de l'Intérieur, le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, le ministre de l'Europe et des Affaires étrangères ou leurs représentants, un membre de la Cour de cassation et du Conseil d'État, un professeur des universités et quatre notaires.

ACTIONS – L'appui à l'état civil dans les pays en développement est un des grands axes d'intervention de la Fondation. Elle apporte son soutien à des partenaires comme l'Unicef, l'Organisation internationale de la Francophonie ou l'Association du notariat francophone. Des missions ont ainsi été conduites en Côte d'Ivoire en 2017 ou plus récemment, au cours du 2^e semestre 2020, au Niger. Les opérations ont permis de renforcer la sensibilisation des populations, d'aider les familles à constituer des dossiers de régularisation des naissances et d'appuyer les audiences foraines de délivrance de jugements supplétifs d'état civil. La Fondation a aussi financé la publication du livre « Les enfants fantômes » co-écrit par Laurent Dejoie et Abdoulaye Harissou, respectivement président et secrétaire général de l'ANF, paru en 2014 chez Albin Michel. De même, elle a contribué à la publication de « La Terre, un droit humain » d'Abdoulaye Harissou, paru chez Dunod. L'ouvrage est consacré aux problématiques foncières et à leur résolution.

1. Abdoulaye Harissou est le secrétaire général de l'Association du notariat francophone.

2. La République Démocratique du Congo nous a rejoints en décembre 2020.



↔ EN LIEN DIRECT

Covid-19 : notaires russes et français, numérisation et adaptation

Une conférence franco-russe sur « Le notariat face aux défis de la pandémie et de la numérisation », organisée par le Conseil supérieur du notariat et la Chambre fédérale notariale de Russie, s'est tenue le 15 décembre 2020 par visioconférence. Elle a réuni 15 participants russes et 7 côté français dont Antoine Dejoie, chef de Pôle Europe orientale et Asie centrale, qui témoigne.

ÉTONNANTE CONFÉRENCE que celle qui nous a réunis notaires russes et français, pour parler des conséquences de la Covid 19 et de la numérisation. Bien que séparés les uns des autres par 2487 kilomètres, la réunion n'en a pas moins été riche d'enseignements. Depuis le déclenchement de la pandémie, nos sociétés se sont adaptées et nous, notaires, avons fait mieux que suivre le mouvement. Dans le strict respect des règles sanitaires pour préserver les personnels des offices et les clients, les activités notariales ont été maintenues. Nos deux notariats sont parmi les plus modernes en matière d'utilisation des nouvelles technologies, ce que nos échanges ont confirmé.

QU'AVONS-NOUS OBSERVÉ ? – Dès le 17 mars 2020, nous avons constaté un ralentissement qui a notamment impacté le secteur immobilier (- 16% dans les deux pays), des activités stabilisées dans le champ du droit de la famille, une augmentation de 40% des demandes d'immatriculation des sociétés en Russie, une montée en puissance du télétravail, des visioconférences, des appels téléphoniques et des courriels.

LES CLÉS DE LA NUMÉRISATION – Que nous soyons russes ou français, nous développons des outils numériques assez semblables. Nous avons surtout discuté de leurs modalités et des différents domaines d'utilisation : immobilier, droit des sociétés, etc.

- J'ai précisé que, pendant le premier confinement en France, la signature à distance avait été autorisée pour une majorité d'actes notariés et que depuis novembre 2020, la comparution à distance pour les procurations était légale et pérenne.
- En Russie, l'entrée en vigueur de la loi sur le notariat numérique le 29 décembre 2020 a introduit les actes notariés électroniques à distance, l'utilisation de signatures numériques. Il est aussi question d'ici à 2021 que les notaires aient accès aux données biométriques.

En matière de visioconférence, nous avons longuement débattu des questions d'identification, des procédures de vérification, et de la nécessité de s'assurer du consentement de nos clients.

L'AVENIR EN CONSTRUCTION – Cette conférence aura permis de consolider les liens établis entre nos deux notariats depuis 2003. Nos discussions montrent que nous contribuons à la construction du notariat du 21^e siècle, à la fois ouvert aux nouvelles technologies et proche des citoyens. Nos deux pays font partie des 89 membres de l'Union internationale du notariat et nos pratiques peuvent nourrir la réflexion de l'ensemble de la profession. La crise sanitaire mondiale n'a pas atteint notre optimisme et encore moins notre amitié.



📺 LIRE LA VIDÉO

📺 A L'AFFICHE

La société civile, acteur majeur de la francophonie

L'ASSOCIATION DU NOTARIAT FRANCOPHONE a organisé une conférence en ligne consacrée à « La société civile, vecteur de la francophonie : atouts et limites » le 4 février 2021. Plusieurs personnalités y ont participé : Bernard Cazeneuve, ancien Premier ministre, président de l'Institut international de droit d'expression et d'inspiration françaises (IDEF), Audrey Tcherkoff, présidente exécutive de l'Institut de l'économie positive, Marie Rinfret, vice-présidente de l'Association des ombudsmans et médiateurs de la francophonie (AOMF), Marie-Laure Denis, secrétaire générale de l'Association francophone des autorités de protection des données personnelles (AFAPDP), Roland Portella, président de la CADE, Coordination pour l'Afrique de Demain, Jacques Krabal, secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) et Laurent Dejoie, président de l'Association du notariat francophone (ANF).

🌐 TOUR DU MONDE DES NOTARIATS

Entretien avec Adam Toth

Président du Conseil des notariats de l'Union européenne, président de la Chambre des notaires de Hongrie



Adam Toth est devenu le président du Conseil des notariats de l'Union européenne le 8 janvier 2021 pour un an. Il représente les 22 notariats de l'UE et les 45 000 notaires d'Europe. Dans l'entretien, il commente les

conséquences de la crise sanitaire et présente ses priorités à la tête du CNUE, notamment en termes de numérisation. La Commission européenne entend faire du numérique l'option par défaut dans la coopération judiciaire transfrontalière. Une proposition législative est attendue d'ici la fin de l'année. Il commente enfin les relations notariales entre la France et la Hongrie.

Comment la pandémie de Covid-19 a-t-elle impacté les notariats européens ?

La majorité des notariats membres du CNUE exercent leurs activités en dépit des circonstances difficiles que nous impose l'actuelle pandémie. En Europe, les notaires sont considérés comme des officiers publics apportant des services indispensables au bon fonctionnement de la société. La pandémie a mis en exergue le rôle premier du notaire.

Quels sont les principaux défis du CNUE pour 2021 ?

La numérisation est notre priorité et nous voulons également protéger et renforcer le statut des notaires européens. La visioconférence a été utilisée tant bien que mal partout en Europe. La pandémie a prouvé l'utilité de ce mode de communication. Notre prochaine étape est de mettre en place un cahier des charges commun de procédures et d'utilisation. La visioconférence est un outil qui protège le notaire et son client du virus. Lorsque la pandémie aura disparu, elle devrait nous faciliter la vie et rendre l'élaboration des actes authentiques et les relations avec le notaire plus aisées. La sécurité est primordiale. À défaut, le rôle de l'acte notarié serait affaibli. Si nous vou-

lons que l'acte notarié conserve l'importance qui est la sienne aujourd'hui et éviter le piratage, nous devons prêter une grande attention à la sécurité et aux connexions des réseaux privés virtuels (VPN). La confidentialité des données de nos clients est également tributaire de la sécurité du système.

Quels sont les autres obstacles à franchir ?

Une autre étape consistera à déterminer comment vérifier l'identité de la personne par écrans interposés. Comment aussi proposer la signature à distance à un client qui souhaite vendre un immeuble ou acquérir un appartement. Dans certains pays d'Europe, la signature électronique

est fort répandue,

mais dans d'autres, ce n'est pas le cas et c'est un problème. En Hongrie, il est permis de signer par voie électronique, mais seul un tiers de nos clients

le demande. Se pose aussi la question de l'interopérabilité entre les systèmes, inexistante à l'heure actuelle. Quand une signature électronique est apposée sur un acte authentique en France, il n'est pas sûr que la Hongrie, l'Allemagne ou l'Espagne puissent en vérifier la validité. Nous sommes en contact avec la Commission européenne et les institutions européennes, qui doivent agir. Les notariats européens sont prêts. Nous travaillons sur la circulation des actes entre les pays depuis une bonne dizaine d'années. À défaut d'interopérabilité des systèmes de signature, nous serons obligés d'en revenir à une procédure papier.

Quels sont vos liens avec le notariat français ?

Ma relation personnelle avec le Conseil supérieur du notariat est excellente. Depuis longtemps, j'entretiens des relations bilatérales avec les notaires

français, qui se sont toujours montrés très amicaux et prêts à aider. Nous avons tenu plusieurs réunions bilatérales et j'ai bénéficié d'un grand soutien de la part des présidents du notariat français, qu'il s'agisse du président sortant Jean-François Humbert ou du nouveau président David Ambrosiano avec lequel j'ai pu échanger. Nos opinions sur les questions fondamentales se rejoignent. Je pense que pendant l'année de mon mandat la France sera mon principal soutien au sein du CNUE.

Comment se porte le notariat hongrois ?

Je suis très fier d'annoncer que nous sommes le troisième prestataire de services en Hongrie. Nous assurons l'archivage sécurisé des actes, un service très important que n'offrent ni les avocats, ni les tribunaux. La numérisation représente beaucoup de travail et nous sommes impressionnés par le système français des actes notariés pour les transactions immobilières. J'ai pu me rendre compte que l'étude de l'ancien président Jean Tarrade ne dressait plus aucun contrat sur papier. Notre prochain objectif est de numériser totalement les actes authentiques pour ne les imprimer qu'en cas d'absolue nécessité.

Quelle est votre vision du notaire dans l'avenir ?

La tradition veut que le notaire ait des contacts personnels avec ses clients. Il apporte un soutien juridique aux familles et aux PME. Partout en Europe, les notaires sont sollicités pour rédiger les dernières volontés, constituer une famille, créer ou fusionner des entreprises. Nous devons utiliser plus systématiquement les nouvelles technologies, mais je suis convaincu que la profession de notaire ne disparaîtra pas dans les prochaines décennies, car la créativité humaine est irremplaçable. Aucune machine ne peut remplacer la créativité humaine.

📈 LE CHIFFRE

315

c'est le nombre de notaires regroupés au sein de la Chambre des notaires de Hongrie.



PAROLES DE...

Jean-Maurice Durand

Expert en gouvernance foncière auprès de la FAO, Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

LES « DIRECTIVES VOLONTAIRES pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale³ » de l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont été officiellement adoptées en mai 2012. La FAO et l'Union internationale du notariat (UINL) ont signé un accord portant sur leur diffusion et leur mise en œuvre le 8 janvier 2016. Les Directives volontaires sont devenues un document de référence pour de nombreux États, des organisations internationales, notamment la Banque mondiale, et les acteurs du foncier dans le monde. Un document destiné aux notaires portant sur l'utilisation des Directives volontaires devrait être présenté prochainement. Jean-Maurice Durand, expert en gouvernance foncière auprès de la FAO présente les défis actuels et le rôle joué par les notaires en matière foncière.

► LIRE LA VIDÉO

👁️ VU DE LÀ-BAS

Rencontres notariales avec les Français expatriés en Russie

Le Conseil supérieur du notariat a organisé des « Rencontres notariales avec les expatriés français établis en Russie » en coopération avec les consulats de Moscou et de Saint-Petersbourg le 11 décembre 2020. Les échanges ont porté sur le « Droit de la famille et du patrimoine ». Sont intervenus le consul général de France à Saint-Petersbourg, Pascal Sliwanski, le consul-adjoint à Moscou, Nicolas Jorda, un notaire de la Chambre fédérale notariale de Russie, et trois notaires français, Antoine Dejoie, Frédéric Varin et Valeriu Esanu. Ce dernier répond à nos questions.

Comment s'est déroulée la rencontre ?

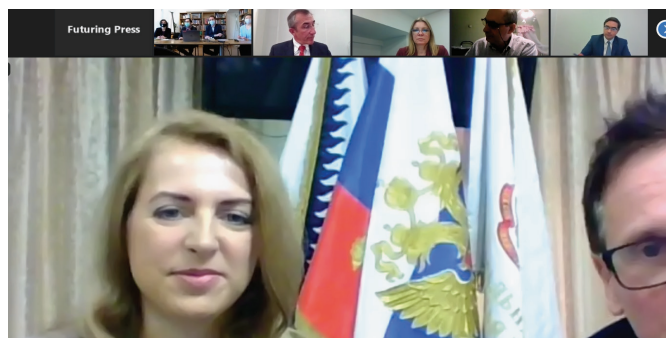
Habituellement, une rencontre notariale est organisée sur place. Du fait de la pandémie mondiale, celle-là s'est tenue en visioconférence et 46 Français établis en Russie ont pu échanger avec nous. Frédéric Varin et moi-même avons présenté les actualités juridiques, civiles et fiscales. Ensuite chacun de nous est intervenu sur une thématique. Mon collègue a abordé les sujets liés aux régimes matrimoniaux, et notamment la réforme opérée par le règlement européen sur les successions internationales du 17 août 2015, la fiscalité, les questions de donation-partage. Elena Obratsova a présenté le droit du patrimoine en lien avec la législation russe. Pour ma part, je suis intervenu sur le transfert de propriété avec éléments d'extranéité. L'accord de coopération franco-russe facilite les échanges entre professionnels pour répondre aux demandes de leurs clients.

Quels sont les objectifs de ces rencontres ?

Elles contribuent à améliorer l'accès au droit de nos concitoyens où qu'ils soient. Nous avons une forte communauté de Français en Russie. Ils ont besoin d'informations claires et précises. Le contexte international et les réglementations internationales sont de plus en plus complexes. La crise sanitaire multiplie les problématiques de tous genres et celles liées au droit patrimonial/immobilier/familial sont directement liées. Les pouvoirs publics français renforcent de plus en plus l'accès au droit et souhaitent utiliser toutes les forces de la nation pour y arriver. Le notariat en est une !

Quels sujets ont été abordés ?

Les expatriés ont posé des questions sur les impôts et taxes en matière successorale, en matière immobilière, etc. Des analyses ont été livrées pour



éviter les règles de double imposition en abordant la convention fiscale franco-russe signée à Paris le 26 novembre 1996 en matière d'impôts sur les revenus et sur la fortune. Il est important de préciser qu'il n'existe pas de convention fiscale entre la France et la Russie en matière successorale et de donation.

Quels sont vos conseils dans le cas d'un achat immobilier en France ?

L'acquisition d'un bien immobilier par un non-résident requiert une attention toute particulière. Les spécificités juridiques et fiscales liées au caractère international de l'opération sont nombreuses et doivent être maîtrisées, non seulement pour la validité de l'acte à réaliser, mais aussi pour l'indispensable conseil délivré à l'acquéreur. La situation patrimoniale de l'expatrié doit être examinée tant sous l'angle civil que fiscal pour que le notaire puisse conseiller utilement son client. Les expatriés n'imaginent même pas ce que leur départ va déclencher sur le plan juridique. Il est primordial de contacter son notaire avant de partir.

Avez-vous un exemple ?

Considérons un jeune couple qui se marie en France sans se poser la question de l'utilité de faire un contrat de mariage et s'envole 7 jours après pour la Russie afin de s'y installer. Un an après, le couple est de retour en France avec de nombreux projets : création de société, achat de maison, emprunts pour le financer... Ces projets conduisent le notaire à analyser l'opportunité d'un changement de régime matrimonial pour protéger l'intérêt de la famille et les patrimoines des époux. Le départ de l'expatrié internationalise sa situation et le confronte à l'applicabilité éventuelle du droit local étranger. Il a donc besoin de s'informer et, le cas échéant, de prendre des décisions, soit qu'il souhaite neutraliser juridiquement les effets de l'expatriation, soit qu'au contraire le départ à l'étranger soit l'occasion d'une optimisation patrimoniale. À partir du moment où l'expatrié quitte la France, il est susceptible de voir une loi étrangère régir tant sa succession que son régime matrimonial. Toute personne qui envisage de s'expatrier, momentanément ou à titre définitif, a un intérêt tout particulier à bien organiser sa situation de façon à ne pas en subir les effets néfastes.

3. Les Directives ont été adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies le 11 mai 2012.



🔧 L'EXPERTISE

Masters de droit notarial à l'université de Niamey

Depuis 2006, la faculté des Sciences juridiques et politiques de l'université Abdou Moumouni de Niamey au Niger forme des notaires. Deux masters professionnels⁴ de droit notarial accueillent une vingtaine d'étudiants originaires de plusieurs pays de l'Afrique francophone : Bénin, Burkina-Faso, Congo Brazzaville, République centrafricaine, Mali, Niger, Tchad, Togo. Deux représentants du Conseil supérieur du notariat, Laurent Fritsch et Aïssa Ndiaye, ont assuré des cours en visioconférence. Leur témoignage.

Quels sont les profils des étudiants ?

LAURENT FRITSCH : Les 23 étudiants, environ 2/3 d'hommes pour 1/3 de femmes âgés de 25 à 30 ans, sont titulaires d'une licence en droit. En rai-

son de la pandémie, les cours ont été dispensés en visioconférence. Ils font preuve d'une détermination sans faille. Cette formation universitaire est unique au Niger, mais également dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest et Centrale.

AÏSSA NDIAYE : Leurs profils sont variés, mais tous aspirent à devenir notaire. Plusieurs d'entre eux sont déjà titulaires de masters dans d'autres disciplines, en droit public par exemple. Certains ont même effectué quelques semestralités en France. Ils sont tous très enthousiastes. Ils ont envie d'apprendre, posent des questions et s'investissent pour ces cours. Ces jeunes sont sérieux et toujours présents malgré la crise sanitaire.

Qu'avez-vous enseigné et comment ?

AN : Mon cours, 20 h sur un semestre, portait sur l'organisation et le management d'un office notarial. Le but est double : apprendre aux élèves à choisir la bonne structure juridique pour exercer leur activité et les aider à définir leurs valeurs pour élaborer un projet d'entreprise. Nous les préparons à devenir de véritables chefs d'entreprise. La grande majorité a réussi l'examen écrit.

LF : J'enseigne le droit de la copropriété. C'est un cours très particulier qui s'adresse à des juristes d'horizons et de pays différents dont certains connaissent cette organisation juridique et d'autres pas du tout. Il est conçu afin de pouvoir être compris et reçu par tous. La formation comprend un volet théorique et un volet pratique, sous-tendu par les travaux conjoints du CSN, de l'Ordre des géomètres-experts et la FNAIM sur le Kit de la copropriété.

Pourquoi le notariat français est-il sollicité ?

LF : La création de la formation résulte d'un partenariat entre le ministère de la Justice du Niger, la chambre notariale des notaires du Niger, l'université de Niamey, la Commission des affaires africaines (CAAF) de l'Union internationale du notariat (UINL), l'Association du notariat francophone (ANF) et le CSN. Il est donc normal que des notaires français s'investissent dans des matières où notre expertise est reconnue (copropriété, gestion de l'office...), mais d'autres sujets sont enseignés par des professeurs et des professionnels africains.

AN : Historiquement, le CSN a des liens avec de nombreux notariats étrangers, notamment francophones. Il est sollicité en raison de son implication pour réaliser des projets d'intérêt communs et aussi du fait de son expertise en matière d'enseignement. Le notariat français a toujours été présent pour la mise en place et/ou le développement des notariats locaux. Il est un partenaire reconnu pour des avis juridiques, des consultations préalables à la mise en place de textes législatifs ou réglementaires dans ces pays.

Qu'apporte cette formation ?

AN : Pour ces étudiants, le notariat est un secteur d'avenir qui peut contribuer au développement de leur pays à travers la sécurisation des actes, les actions menées par les instances, mais aussi par l'importance des conseils juridiques qu'ils prodigueront à leurs clients. Le succès de cette formation est également lié à la qualité des partenaires, notamment du CSN et de l'Association du notariat francophone.

🕒 AGENDA

À ne pas manquer



26.03.2021

Conférence franco-polonaise en ligne sur : « **Le notaire, conseil de l'entrepreneur transfrontalier** »

18 au 20.05.2021

Forum juridique international de Saint-Petersbourg en ligne.

23.06.2021

Colloque sur le Code civil chinois organisé par le Conseil supérieur du notariat en partenariat avec l'Institut de droit comparé et l'Association Henri Capitant des amis de la culture juridique française.

1 et 2.07.2021

32^e conférence des notaires européens à Salzbourg en Autriche.

23 au 25.09.2021

117^e congrès des notaires de France : « **Le numérique, l'Homme et le droit, accompagner et sécuriser la révolution digitale** » à Nice.

20 et 21.11.2021

18^e sommet mondial de la Francophonie à Djerba en Tunisie.



Notaires de France
— DANS LE MONDE —